PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP - ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :** création d'un logement pour la fille de l'exploitante.

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 420 impasse Souturou, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : E 487

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE : créer un logement pour la fille de l'exploitante à l'étage de la grange.

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? élevage + stockage
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : bois

  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
      sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage
      - Autre
        (préciser) : .....
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : grange béarnaise.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s):

Photo 2 →

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1900 chemin Heïcas, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : B 193

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ≃ 1980

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui **Non**
  - Exploitation agricole Oui **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre granges Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui **Non**
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche **Oui** Non
    - Autre
      (préciser) : .....bois.....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui **Non**
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui** Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non → pompe de relevage
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non ?

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Ancienne ferme béarnaise avec maison d'habitation + grange

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s):

Maison Faurie

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP- ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 746 Route du Castet, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : D 250

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : voie d'accès privée

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ≃ 1990

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** Non
  - Exploitation agricole **Oui** Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? élevage
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche **Oui** Non
    - Autre
      (préciser) : ..... bois .....
  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui **Non**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
      - **Fermage/métayage**
      - Autre
        (préciser) : .....
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui** Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** + voie accès privée Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non + pompe relevage
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui** Non
  aux normes ??

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : maison + grange d'architecture typique béarnaise.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s):

Maison Lonné-Peyret

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP-ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Ferme Nouveilles, chemin Heïcas, 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : B 134

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Oui** Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : incendie de la grange en mai 2024

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** Non
  - Exploitation agricole Oui **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Oui** Non
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : forêt

  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui **Non**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
      sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage
      - Autre
        (préciser) : .....
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui** Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui **Non**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : ancienne maison béarnaise + grange actuellement détruite suite incendie
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s):

Maison Nouseilles

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ASASP - ARROS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin Heïcas - maison Bendou - 64660 ASASP-ARROS

Référence cadastrale : B 259

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ≈ 1950

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** Non
  - Exploitation agricole Oui **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre château d'eau Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui **Non**
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche **Oui** Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui **Non**
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui** Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui **Non**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui **Non**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : ancienne ferme béarnaise avec maison d'habitation + grange
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s):

Maison Beudou